EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Madame Valérie BERNARD ne prend part ni au débat ni au vote

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

L'enveloppe budgétaire allouée aux associations à caractère social est de 15500 euros.
Dans le cadre de la répartition budgétaire des subventions, il vous est demandé de bien vouloir examiner les demandes des associations qui oeuvrent dans le domaine social.
Il est à noter que 7 400 euros restent disponible sur la ligne budgétaire réservée aux associations travaillant dans le domaine social.

Association Départementale des Conjoints Survivants du Puy de Dôme

L'Association départementale des Conjoints Survivants du Puy de Dôme, créée en 1957, a pour objet de regrouper les veuves et veufs afin de leur apporter un soutien moral, des informations, une aide dans les démarches administratives.
Elle compte 210 adhérents dont 138 clermontois.

Il est à noter que l'ADCS a perçu des subventions du Conseil Général, de différentes communes, de l'UDAF, de l'AVA, et bénéficie d'une mise à disposition de locaux de la Ville.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 600 euros. L'année dernière, la Ville a versé une subvention d'un montant de 460 euros.

Votre commission vous propose de reporter la même somme que l'année dernière et d'allouer 460 euros à cette association.

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social en raison de leur activité annuelle peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle.
Pour le budget 2007, une somme de 12 300 euros reste disponible pour l'attribution de subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé et du social.

Ecole des Grands-Parents Européens

L'association « Ecole des grands-parents européens à Clermont-Ferrand » a été crée pour répondre aux besoins d'ordre personnel, familial et social de la génération des 55/75 ans et au-delà, à travers des liens grands-parents/petits-enfants.

L'objectif de cette association est de proposer des mercredis inter-générations aux enfants de 5 à 12 ans, aux parents et grands-parents, des activités ludiques, intellectuelles, des jeux, bricolages, créations, des temps d'échanges où chacun s'exprime, donne son avis.

Cette association a été déclarée le 24 novembre 2006 en Préfecture du Puy de Dôme.

Tout un programme d'activités est prévu pour 2007 : réunions avec les enfants, réunions avec des professionnels pour des échanges plus spécifiques sur l'écoute, la maltraitance, la gestion des conflits entre grands-parents et parents, intervention de psychologues et projet de soutien au niveau juridique.

Elle compte 10 à 15 adultes et 4 enfants. 9 adhérentes sur 15 sont clermontoises. Nouvellement crée, elle ne peut présenter qu'un budget prévisionnel pour l'année 2007.

Je vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros.

Association Tous Ensemble

L'association TOUS ENSEMBLE (ATE) a pour objet de promouvoir toutes actions en direction des personnes en difficulté.

L'association nous a fait parvenir une copie de déclaration en préfecture des statuts de l'association en date du 29 mai 2006 stipulant que le siège social est situé depuis cette date à Clermont-Ferrand.

En 2006, L'association a organisé un tournoi mixte d'athlétisme et de football, et une sortie sur Paris. L'ATE a été invité par la COPEC à participer à un travail de sensibilisation contre la discrimination aux entrées des discothèques et autres lieux de loisirs.

Le bilan financier 2006 de l'association est équilibré.

En 2007, un tournoi de l'amitié, une conférence « Histoire et Art Orient et Occident », une participation à la fête de la science et une sortie culturelle en famille dans le Cantal sont prévus.

L'association sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle afin de participer au financement d'une sortie touristique et culturelle dans le Cantal pour 60 personnes en difficulté résidant essentiellement dans les quartiers nord de Clermont-Ferrand, les 23 et 24 juin dernier.

Une enquête de satisfaction est prévue auprès des parents et enfants après la sortie.

Je vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros.

Ass. Espérance 63/UNAFAM

L'association UNAFAM, créée en 1963, a pour objet de défendre les intérêts moraux et matériels des malades mentaux et de leurs familles. Son émanation nationale est reconnue d'utilité publique. Elle dispose de filiales de gestion : Espoir Auvergne et Espérance 63.

ESPERANCE 63 est une des filiales avec ESPOIR 63 gérée par l'UNAFAM. L'association a pour objet d'apporter aux handicapées psychiques, l'aide et le soutien nécessaires à leur réadaptation sociale. Elle gère un service d'accompagnement de jour et d'accompagnement social, et réalise un important travail de formation et de soutien aux familles de ces handicapés (94 places depuis mars 2007).

Elle compte **100 adhérents dont 73 clermontois.**

En 2006, la Ville a alloué la somme de 6460 euros de subvention dont 4500 euros en fonctionnement, l'UDAF 563.08 euros, la CPAM 2000 euros, la MSA 400 euros et Lilly 400 euros.

Depuis 2005, les demandes de subventions d'UNAFAM, Espoir 63 et ESPERANCE 63 sont groupées. Cette année, l'association demande une subvention de 2200 euros afin de lui permettre de rénover l'appartement relais et d'équiper la bibliothèque.

La Ville a versé la somme de 4500 euros en fonctionnement à l'UNAFAM lors du Conseil Municipal du 22 juin dernier.

Votre commission vous propose d'examiner l'allocation d'une subvention à titre exceptionnel pour un montant de 2 000 euros.

Association UNICEF

L'Association UNICEF a été créée le 03 septembre 1964. Elle a pour objectif d'aider les enfants défavorisés, à diffuser dans le public français toute information destinée à faire connaître les buts et activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et à développer en France un esprit de solidarité des enfants de toutes nationalités.

A Clermont-Ferrand une équipe de soixante bénévoles, dont 30 clermontois, met tout en œuvre pour organiser des réunions d'informations dans les établissements d'enseignement et d'autres lieux publics.

En 2006, l'association est intervenue et a conduit différents projets : intervention dans des établissements scolaires, intervention à l'EPIRES, …

Pour 2007, elle prévoit notamment un concours de la plus jolie frimousse, des expositions « droits de l'enfant » en collaboration avec le spectacle « poussières de vie » à Thiers, participation aux journées de sensibilisation sur l'eau.

Cette année, l'association demande 1000 euros en fonctionnement et 500 euros en exceptionnel pour la participation à la quinzaine des droits de l'enfant, H2O à Clermont-Ferrand.
En 2006, La Ville a alloué la somme de 500 euros à titre exceptionnel.

Le projet de UNICEF cible le public scolaire sur Clermont-Ferrand et le département. Celui-ci se réalisera vers le 20 novembre 2007. Les partenaires associés à l'action sont les PEP, la Mission des Relations Internationales, le Rectorat et la Ville de Clermont-Ferrand.

Votre commission vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros et une subvention de fonctionnement de 500 euros.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 octobre 2007

Le Maire,
L'Adjoint chargé de l'Action Sociale,
Et de la Solidarité,

Françoise NOUHEN.